



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Abattage de visons - Crise sanitaire - Interdiction de l'élevage de visons

Question écrite n° 34841

Texte de la question

M. Matthieu Orphelin appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur le danger d'épidémie de covid-19 au sein des élevages de visons en France. Les images de l'abattage en novembre 2020 par le Danemark de la totalité des visons d'élevage de ce pays, soit plus de 16 millions d'animaux, sont choquantes. Cette décision faisait suite à des cas de contaminations de l'homme vers l'animal, puis de nouveau de l'animal vers l'homme, et n'est pas isolée en Europe puisque les Pays-Bas, de l'Espagne ou plus récemment la Grèce ont fait des choix similaires. Le 22 novembre 2020, c'est la France qui était touchée, avec la découverte de cas de contamination dans un élevage de l'Eure-et-Loir. Les décisions d'abattage ont été prises à la suite de la découverte d'une mutation du nouveau coronavirus transmissible à l'homme chez les visons, qui, selon le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, pourrait compromettre l'efficacité d'un futur vaccin humain. Cette mutation n'a rien de surprenant quand on connaît la réalité des élevages intensifs, quel que soit l'animal : des cages exiguës, dans lesquelles des dizaines de milliers d'animaux de faible diversité génétique sont enfermés de manière extrêmement proche les uns des autres. Ces facteurs constituent un terreau idéal pour les zoonoses. Face aux risques que font courir les élevages de visons pour la santé mondiale, les pays européens les interdisent les uns après les autres. Les Pays-Bas ont déjà voté en juin 2020 en faveur de la fermeture de leurs élevages avant la fin de l'année, alors que celle-ci était initialement prévue pour 2024. En Italie, les treize élevages du territoire devraient être fermés définitivement et l'élevage d'animaux à fourrure interdit. Le Danemark, pourtant premier exportateur mondial de peaux de visons, va présenter au Parlement un texte interdisant totalement l'élevage de ces animaux, *a minima* jusqu'en 2022. Le 29 septembre 2020, Mme la ministre a annoncé qu'une fermeture progressive des élevages de visons allait débuter et serait obligatoire en 2025. Alors qu'il ne reste plus que quatre élevages de visons sur le territoire français, un délai d'application aussi long semble inapproprié. Un plan de sortie de l'élevage de visons mis en œuvre immédiatement permettrait d'éviter de se retrouver dans la situation d'urgence que les pays voisins ont vécue, avec pour conséquence une crise sanitaire aggravée et une décision plus brutale pour la filière que ne l'aurait été celle de la fermeture progressive et accompagnée. Les visons d'élevage étant abattus chaque année durant la période actuelle de fin d'année, le moment est pertinent pour mettre un terme définitif à cette industrie par ailleurs incompatible avec la protection du bien-être animal. Il souhaite donc connaître les mesures qu'elle compte prendre pour avancer l'interdiction de l'élevage de fourrure sur le territoire national afin de tenir compte de l'urgence liée à la crise sanitaire ; cette question est tirée d'une alerte transmise à M. le député par une association de protection du bien-être animal.

Données clés

Auteur : [M. Matthieu Orphelin](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34841

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 décembre 2020](#), page 9154

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)